DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260205-20260202-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 5 février à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 8

H. Rault, P. Souchu, T. Fretay, J. Hodouin, E. Chevalier, J. Brézel, V. Elshout, A. Coudray,

Etaient absents : 4

M. Gazengel, S. Battais, S. Servais, C. Duchêne,

Etaient excusés : 2

S. Servais, C. Duchêne,

Madame Chevalier a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 30 janvier 2026

Date d'affichage : 30 janvier 2026

****

Délibération 2026-02-02

Objet : Demande dédommagement location salle extérieure pour le compte de l'association des classes

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'ACCA de Chauvigné qui demande à bénéficier d'une subvention comme dédommagement de l'utilisation d'une salle des fêtes.

L'ACCA a dû organiser une soirée pour le compte des classes 6 dans une commune située à proximité de Chauvigné. L'association demande à bénéficier d'une subvention équivalente à la différence entre le prix de la location, en l'occurrence 575 € et le tarif qui aurait été appliqué si la soirée avait eu dans la salle polyvalente de Chauvigné soit 210 €.

Le conseil municipal à l'unanimité vote une subvention de 365 € à l'association ACCA de Chauvigné.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
H. RAULT

MAIRIE DE CHAUVIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)